

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2022

Délibération n°059-2022

Rapports d'activités 2020 et 2021 de la CCBTA

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	18	22
Date de convocation		
18 août 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Christian ALEX, Christian GOMEZ
Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe et déléguée communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte, par délibération du 4 juillet dernier, du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes. Et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux des communes membres.

Il est accompagné du rapport d'activités 2020 qui n'avait pas encore été validé.

Le rapport d'activités décline le fonctionnement et l'organisation de l'établissement public intercommunal, par nature d'activités : L'administration générale (secrétariat général, accueil du public, affaires juridiques et commande publique, ressources humaines, finances, communication, système d'information géographique); Les ports de plaisance; L'office de tourisme; L'accompagnement des acteurs locaux (application du droit des sols, OPAH-RU, habitat, relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil parents enfants); Le Plan Climat Air Energie Territorial; Les chats errants, pigeons et moustiques; La culture et le patrimoine; L'aménagement du territoire (développement économique, service public d'assainissement non collectif, éclairage public).

A l'instar du conseil communautaire, il est proposé de prendre acte de la communication des rapports d'activités 2020 et 2021 de la CCBTA, sans observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°22-086 du 4 juillet 2022,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2020 de la CCBTA.

Dans un second temps, à l'unanimité :

2. De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la CCBTA.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER